

Revente écran venant de chine

Par tn_90, le 21/11/2013 à 20:34

Bonjour, j'aurais voulu savoir si j'ai le droit de revendre des tablettes venant de chine de marque OEM avec le logo windows 8 sur l'écran.

Merci pour votre aide

Par domat, le 21/11/2013 à 20:41

bjr,

cela concerne combien de tablettes ?

mais en principe vous devez déclarer vos importations et si vous vendez vous devez avoir le statut de commerçant.

cdt

Par tn_90, le 21/11/2013 à 21:33

bonsoir je voudrais commencer par unité, je compte bien entendu avoir un statut qui permet d'exercer ce travail. Ma préoccupation se portait plus sur le logo "windows 8" qui se trouve sur ces tablettes qui est la copie exacte de la tablette surface pro de microsoft (du moins le logo). Est-ce que cela gène t'il pour la revente? Serais-je dans le problème de la contrefaçon en les vendant?

(http://www.google.fr/imgres?biw=1366&bih=594&tbm=isch&tbnid=Q-sRFP-34YhNwM:&imgrefurl=http://fr.ubergizmo.com/2013/10/microsoft-surface-pro-beneficie-remise-100-dollars/&docid=IVdErU-CcQRafM&imgurl=http://fr.ubergizmo.com/wp-content/uploads/2013/10/microsoft-surface-pro-unboxing-01-

640x426.jpg&w=640&h=426&ei=WGWOUpjMC4rN0QWKqYDoDA&zoom=1&iact=rc&dur=200&page=2